



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE SEIZE JUIN, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire.

Membres élus : 15 – Membres en fonction : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 juin 2025

Les membres présents (11) : Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLINET, Denis JEANDIN, Emmanuelle ROSSI, Gratiennne BASTARD-ROSSET, Christopher BISSHOP-BOUCARDEY, André BOCHET-CADET, Stéphane BOLLARD, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS, Séverine SAOS ;

Procuration (1) : Guillaume PERISSE à Claude CHARBONNIER ;

Absent (1) : Carole DUPRÉ ;

Madame Séverine SAOS a été élue secrétaire de séance.

N°2025/043-16/06

Objet : Réclamations Factures EAU ET ASSAINISSEMENT 2024 – Part Assainissement

Rapporteur Claude CHARBONNIER

Lors des travaux de renouvellement du réseau Alimentation Eau Potable Route de Menthon en 2020/2021, la décision a été prise par Monsieur le Maire-Adjoint aux Travaux de procéder avec l'entreprise attributaire du marché AEP à l'extension du réseau d'Assainissement Collectif. Toutefois lors de la réception des travaux le 22 juillet 2021, le courrier informant les riverains de leur obligation de branchement au réseau collectif dans un délai de 2 ans a été oublié. En avril 2024, un courrier de relance leur est parvenu.

Néanmoins, la facturation eau et assainissement 2024 a été effectuée pour la part EAU mais aussi pour la part ASSAINISSEMENT pour toute la période 2024, alors que certains propriétaires n'ont pas effectué les travaux de branchement.

Ainsi, Messieurs LAVOREL et VENDOMELE ont porté réclamation sur la part assainissement en novembre 2024.

Par délibération N°2024/069-25/11 en date du 25 novembre 2024, le conseil municipal leur a accordé le dégrèvement total de la part assainissement de la facture EAU ET ASSAINISSEMENT 2024

Par courrier en date du 25 avril 2025, Monsieur SAGE Stéphane a porté réclamation pour le même objet.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de dégrèver la part assainissement pour la facture N°2024-002-489 de Monsieur SAGE et de mettre en recouvrement la part assainissement de ces 3 abonnés à compter de la période de facturation 2027.

Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'accepter les réclamations de Monsieur SAGE concernant la part assainissement de la facture EAU ET ASSAINISSEMENT 2024 ;
- **DECIDE** de transmettre le dégrèvement au SGC RUMILLY du montant de 444.00 € pour la part assainissement et 35.20 € pour la part modernisation des réseaux ;
- **DECIDE** de mettre en recouvrement la part assainissement pour les abonnés suivants : Monsieur LAVOREL, Monsieur VENDOMELE et Monsieur SAGE à compter de la période de facturation 2027 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant aux dossiers ;

Ainsi fait et délibéré les 16 et 17 juin 2025

Le Maire,

Catherine HAUETER



*Le secrétaire de séance
Séverine SAOS*

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 20/06/2025
ET PUBLICATION LE 20/06/2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL2025043
Objet :	FACT EAU ET ASST 2024 RECLAMATION PART ASST DEGREVEMNT ACCORDE POUR PART ASST FACT EAU ET ASST 2024 - SAGE STEPHANE + MISE EN RECOUVREMENT PART ASST 3 ABONNES A COMPTER FACTURATION 2027
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	074-217400035-20250616-DEL2025043-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-217400035-20250616-DEL2025043-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2025.043 RECLAMATION FACT EAU 2024 PART ASST SAGE.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20250616-DEL2025043-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	104 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 juin 2025 à 09h18min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 juin 2025 à 09h18min56s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 juin 2025 à 09h19min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 juin 2025 à 09h19min12s	Reçu par le MI le 2025-06-20